

Aux créanciers de Weidenareal Metall SA
en liquidation concordataire

Dr. Fritz Rothenbühler
Rechtsanwalt | Attorney at Law
fritz.rothenbuehler@wenger-plattner.ch
Eingetragen im Anwaltsregister

**Traduction inofficielle
de la version originale allemande**

Berne, le 14 juin 2018

Weidenareal Metall SA en liquidation concordataire - Circulaire n° 4

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe de l'état actuel de la liquidation concordataire de Weidenareal Metall SA en liquidation concordataire (ci-après: "WAM"), ainsi que de la suite attendue de la procédure dans les mois à venir .

I. DEUXIÈME ACOMPTE

Le liquidateur et la commission des créanciers ont décidé de verser un deuxième acompte de 15% aux créanciers titulaires de créances non privilégiées de 3^{ème} classe. Vous trouverez joint à la présente circulaire l'avis spécial correspondant à votre créance, accompagné d'informations détaillées au sujet du paiement. Afin que le paiement puisse être dûment effectué, il est important que vous suiviez précisément les instructions fournies dans l'avis spécial et que vous nous fournissiez les informations requises. Compte tenu du nombre important de créanciers, la mise en œuvre des paiements exigera un certain temps. Les paiements seront effectués dans l'ordre d'arrivée des instructions de paiement. Les premiers paiements devraient ainsi intervenir en principe à compter du second trimestre 2018.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le 4^{ème} rapport d'activité du liquidateur pour l'année 2017 a été soumis au juge du concordat après avoir été unanimement approuvé par la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être téléchargé sur le site Internet www.liquidator-weidenareal.ch et également consulté par les créanciers en l'étude du liquidateur, Wenger Plattner Avocats, Jungfraustrasse 1, 3005 Berne (prière de prendre préalablement rendez-vous par téléphone au +41 31 357 00 00).

III. SUITE DE LA PROCÉDURE

Pour la suite de la procédure, le liquidateur va procéder à l'examen du bien-fondé d'éventuelles actions en responsabilité et, cas échéant, introduire des actions. Il poursuivra les procédures relatives aux actions révocatoires actuellement pendantes.

Les créanciers continueront à être informés à intervalles réguliers par le biais du site Internet du liquidateur www.liquidator-weidenareal.ch ou, au besoin, au moyen d'autres circulaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Weidenareal Metall SA en liquidation concordataire
Le liquidateur



Dr. Fritz Rothenbühler

Annexes:

- Avis spécial concernant le tableau de distribution provisoire du 2^{ème} acompte;
- Enveloppe-réponse.